

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-014

du 20 mai 2021

n°014

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (3) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Françoise BRAUD donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL

EXCUSES (3) : Séverine BART, Gilles MAUDUIT, Jean-Pierre DE MICHIEL

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL

OBJET : Attribution de subventions et individualisation de crédits au titre du Contrat de Ville – Première programmation pour l'année 2021

Par délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.

Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Elle concourt à intervenir sur les trois piliers qui sont la cible de cette politique publique :

- I - Le développement économique et l'emploi,*
- II - Le cadre de vie et le renouvellement urbain,*
- III - La cohésion sociale,*

en agissant de manière transversale sur l'égalité femmes - hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la citoyenneté.

Par la délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019, la collectivité a adopté la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022, et renforcé certaines priorités liées à la cohésion sociale, l'insertion-emploi et le cadre de vie.

VU l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de subventions supérieures à 23 000 €, modifié par l'ordonnance n°2005-856 du 25 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations (...),

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-014

du 20 mai 2021

n°014

page 2/3

VU le décret 2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

CONSIDÉRANT le contrat de ville signé en date du 4 juin 2015, par l'ensemble de ses partenaires,

CONSIDÉRANT la délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019 pour l'adoption de la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT les avis du Comité Technique du Contrat de Ville de Grand Châtellerault du 1^{er} avril 2021,

CONSIDÉRANT l'adéquation des projets et actions présentés par les structures avec les priorités du contrat de ville,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer des subventions aux associations et structures mettant en œuvre des actions s'inscrivant dans le champ de la politique de la ville, à hauteur de **24 315 €** selon le tableau ci-dessous,

Structures	Actions	Montant alloué en 2020	Positionnement collectivité 2021
CS Ozon	Animation du conseil citoyen	1000 €	1 000 €
CS Ozon	Parentalité et numérique (action renforcée)	940 €	1 500 €
CS Ozon	Proximité-animation hors les murs	1200 €	2 000 €
CS Ozon	Accompagnement des jeunes majeurs	Nouvelle action	1 000 €
CS Ozon	Moi jeune et citoyen	900 €	900 €
Les petits débrouillards	Univer'Cités	1775 €	1 775 €
Les petits débrouillards	La science en bas de chez toi	1500 €	1 500 €
Maison Pour Tous	Famille et parentalité	Nouvelle demande	940 €
Maison Pour Tous	Prévention de la délinquance	1200 €	1 200 €
Maison Pour Tous	Vie de quartier et démarche citoyenne	1000 €	1 000 €
CIDFF 86	Favoriser l'insertion des femmes résidant dans les quartiers (complément 2020)	3000 €	1 000 €
CIDFF 86	Favoriser l'égalité femmes- hommes et	500 €	500 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210520-014****du 20 mai 2021****n°014****page 3/3**

	prévenir les comportements sexistes		
CS Les Minimes	Centre-ville : espace d'éducation partagée	1500 €	1 500 €
CS Les Minimes	La rue est à vous	1500 €	1 500 €
MJC Les Renardières	Faciliter l'accès aux droits et à l'insertion sociale et/ou professionnelle	Nouvelle demande	2 000 €
MJC Les Renardières	Accompagnement des collectifs d'habitants et animation de quartier	1000 €	1 000 €
MJC Les Renardières	Animation de quartier, lien inter-générationnel, soutien à la parentalité	5000 €	4 000 €
		22 015 €	24 315 €

– d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 824/6574/4500.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOLUD



